

CERTIFICAT
de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115350 - 19 - 2				
2. Nom et adresse de l'opérateur : OGER Patrick L'Albanié 81120 - REALMONT		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16		
Activité principale : Producteur				
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Trèfle : Trèfle Luzerne Prairie temporaire : Prairie temporaire Prairie temporaire Prairie permanente Autres : SNE Tournesol Autres oléagineux : moutarde Blé tendre Ail <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Légumes déshydratés : ail rose semoule	5. Définis comme :		6. Période de validité	
			du :	au :
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
	biologique		16/04/2019	31/12/2020
		12/09/2019	31/12/2020	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 16/04/2019		

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 19/11/2019
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115350 - 19 - 2	
2. Nom et adresse de l'opérateur : OGER Patrick L'Albanié 81120 - REALMONT Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Légumes déshydratés : ail rose poudre	5. Définis comme : biologique
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
7. Date de contrôle : 16/04/2019	
6. Période de validité : du : 12/09/2019 au : 31/12/2020	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 19/11/2019
Le Directeur, François LUQUET

